



COMMUNE DE FRAGNES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
11/06/2013

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 11 juin 2013 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : BAILLY Corinne, DECHAUME Agnès, FICHOT Dominique, NOTTIN Christine, PARIS Fabienne, PASCAL Laurent.

Excusé(s) avec pouvoir : CHANUSSOT Marie-Annick pouvoir à NOTTIN Christine,

GAUDRAY Alain pouvoir à GONNOT Gilles

PION Bernard pouvoir à PARIS Fabienne

REGNAULT Jérôme pouvoir à FICHOT Dominique

STAPHANE Cyril pouvoir à PASCAL Laurent

Excusé sans pouvoir : PENNETIER Bernard.

Secrétaire de séance : PARIS Fabienne.

Arrivée de Jérôme Regnault à 21 h 25

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 30/04/2013

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Projet d'aménagement de la mare communale : demande de subvention au titre des fonds européens

1. Projet de réaménagement du centre de loisirs, restaurant scolaire et garderie : Attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure adaptée a été lancée pour la réalisation des travaux de réaménagement du centre de loisirs, restaurant scolaire et garderie périscolaire.

La commission d'appel d'offres réunie le 05 juin dernier, après analyse des offres et phase de négociation a retenu les entreprises suivantes :

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS, RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

LOTS	ATTRIBUTAIRE DU MARCHE	MONTANT € H.T.	MONTANT € TTC
LOT 01 - TERRASSEMENTS - VRD - ESP. VERTS	FONTERAY	56 939,00	68 099,04
LOT 02 - DEMOLITIONS - DESAMIANTAGE	FONTERAY	37 830,00	45 244,68
LOT 03 - GROS OEUVRE	SOUSA	62 401,70	74 632,43
LOT 04 - OSSATURE ET CHARPENTE BOIS BARD.	SMJM	89 727,04	107 313,54
LOT 05 - ETANCHEITE	DAZY	23 900,00	28 584,40
LOT 06 - MENUISERIES EXT. BOIS ET BOIS ALU	FAUTRELLE	78 150,19	93 467,63

LOT 07 - METALLERIE SERRURE-RIE	GRILLOT	6 916,00	8 271,54
LOT 08 - MENUISERIES INTER-IEURES	SARRAZIN	46 399,24	55 493,49
LOT 09 - PLAT. PEINT. PLAF.	ACE 71	63 998,17	76 541,81
LOT 10 - CARRELAGES FAIENCES	CREUSOT CARRE-LAGES	26 900.60	32 173.12
LOT 11 - SOLS SOUPLES	MARTIN REBEUF	9 111.25	10 897.06
LOT 12 - CHAUFF. VENTIL. PLOMB. SANIT.	MOREAU	92 829,75	111 024,38
LOT 13 - ELECTRICITE	COMALEC	46 081,12	55 113,02

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le choix de la commission d'appel d'offres ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché aux entreprises retenues ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au marché.

2. Services périscolaires :

➤ Modification du règlement de la garderie

Suite aux multiples problèmes de discipline rapportés lors des réunions de service mensuelles, Mme Dechaume propose de rajouter au Règlement Intérieur de la Garderie Périscolaire l'article 9 relatif à la discipline, dans les termes suivants :

« Les enfants sont tenus d'écouter et de respecter les consignes du personnel encadrant.

Règles à respecter :

- Se mettre en rang et se déplacer dans le calme
- Etre poli, ne pas se montrer insolent ou insultant avec le personnel et ses camarades
- Parler calmement et éviter les bruits gênants (déplacement de chaises, cris...)
- Ne pas dégrader le matériel.

Toute dégradation de matériel sera facturée aux parents.

Sanctions mises en œuvre

- 1) 1^{er} avertissement oral à l'enfant
- 2) 2^{ème} avertissement oral à l'enfant
- 3) information verbale aux parents
- 4) un courrier est envoyé aux parents
- 5) exclusion temporaire
- 6) exclusion définitive à l'année. »

Adopté à l'unanimité

➤ Révision des tarifs au 01/07/2013

En accord avec la commission de coordination de Fragnes-La Loyère réunie le 10 juin dernier, Mme Dechaume propose de réviser les tarifs de la garderie et du restaurant scolaire comme suit au 01/07/2013 :

TARIFS GARDERIE

La Demi-heure	0.9 0 €
L'Heure	1.80 €
Le Forfait Mercredi	5.20 €

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Repas Enfant	3.90 €
Repas Enfant Allergique, dans le cadre d'un P.A.I (Plan d'Accompagnement Individualisé)	1.80 €
Repas Adulte	6.60 €

Tarifs adoptés à l'unanimité

3. Ecole de Musique : Convention de mise à disposition de personnel communal

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la convention de mise à disposition d'un Assistant spécialisé d'Enseignement Artistique, en vue d'exercer les fonctions de coordinatrice au sein de l'Ecole Intercommunale de Musique à raison de 10 heures hebdomadaires.

La convention est établie pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2013, renouvelable par reconduction expresse.

Adopté à l'unanimité

4. Décision modificative

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'effectuer les transferts de crédits d'Investissements suivants :

TRANSFERT DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS			
Article	Montant	Article	Montant
C/2315-15 Immobilisation en cours (CDL)	- 50 000 €	c/2031 d'études Frais	+ 50 000 €

5. **Projet d'aménagement de la mare communale : demande de subvention au titre des fonds européens**

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de la mare communale en cours d'étude suite au diagnostic effectué le 17 avril 2012 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne.

Les travaux de réaménagement comprennent le curage de la mare, l'élargissement des berges avec engazonnement et installation de mobilier urbain (table de pique-nique, poubelle..).

La création et pose d'un panneau pédagogique sont également en prévision.

Le coût global des travaux de restauration est estimé à : 17 020 € H.T.

Le projet est subventionnable au titre des fonds européens LEADER du Groupe d'Action Locale (GAL) du Chalonnais au taux maximum de 55 % soit 9 361 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre des fonds européens LEADER auprès du GAL du Chalonnais pour le financement du projet de restauration de la mare communale au taux maximum de 55 %.

6. **Questions diverses**

D. FICHOT

Halte-Nautique :

Nouvel avant-projet proposé par l'architecte estimé à 234 000 € TTC avec les options.

Monnayeur : à supprimer car coût de réparation plus élevé que les recettes encaissées par le service.

Toilettes : portes à réparer.

Divers :

Véhicules stationnés sur la pelouse rue des mottes. Faire intervenir le service technique.

Personnel communal :

Régime indemnitaire : afin de se calquer sur la période d'évaluation annuelle fixée par le centre de gestion dans le courant du deuxième semestre, les critères mis en place seront désormais appliqués sur la demi-prime du mois de novembre au lieu du mois de juin.

Entretien avec l'agent de la porte verte pour un bilan sur son année de stagiairisation.

Grand Chalon :

Investissement dans un outil de simulation de la fiscalité qui pourrait intéresser les communes.

FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales): Nouveau dispositif mis en place dans le cadre de la loi de finances 2012 qui consiste à répartir entre les communes du Grand Chalon 2% des recettes fiscales des communes les plus riches.
En 2012, la part de Fragnes de 1008 € a été prise en charge par le Grand Chalon.
En 2013, cela représente 1 732 € à inscrire au budget en décision modificative.
Ce fonds de péréquation sera amené à augmenter sensiblement tous les ans.

Conseil d'Ecole Maternelle :

Dès la rentrée 2013, mise en place de l'aide pédagogique complémentaire 2 heures hebdomadaires le mardi et jeudi ce qui nécessite un aménagement de l'emploi du temps des ATSEM.

Il reste à trouver une solution pour la conduite des enfants à la garderie après l'aide personnalisée à 17 h 30.

Fin de la séance à 23 h 05